



Département des LANDES

Arrondissement de DAX



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers  
en exercice : 15**

**Nombre de conseillers  
présents : 13**

**Nombre de conseillers  
votants : 13**

**Date de la  
convocation :  
09/09/2022**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le quatorze du mois de septembre à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SORDE L'ABBAYE,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme LABORDE Marie-Françoise, Maire.

Présents : Mme LABORDE Marie-Françoise, Mme THUILLIER Fabienne, M. CASSIO Michel, M. SAPHORE Didier, M. BAREIT Sébastien, Mme BROUSTICK Marie-Laure, M. DAVID Daniel, Mme DA ROCHA Céline, M. DEYRES Bruno, M. LABEYRIE Jean-Paul, Mme MAGENDIE Sylvie, M. POUY Gilbert, Mme SAPHORE Isabelle.

Absents excusés : M. LAPEYRE Thibault et M. TRESSE Jacques

Marie-Laure BROUSTICK est nommée secrétaire de séance.

**2022-018 : TARIFS LOCATIONS SALLE DES FETES**

*Annule et remplace la délibération 2017-030*

Considérant la délibération 2017-030 en date du 16 juin 2027, modifiant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2027,

Après l'installation de la fibre à la salle des fêtes et plusieurs demandes de la part d'entreprises, Madame le Maire propose de modifier les tarifs de location et de fixer un tarif pour les entreprises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal fixe ainsi les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :

TOTALITE SALLE Avec cuisine	SORDAIS Résidents Descendants	EXTERIEURS	ASSOCIATIONS LOCALES	ASSOCIATIONS EXTERIEURES	ENTREPRISES
1 jour de semaine	150 €	250 €	Gratuit	200 €	250 €
WEEK END	250 €	400 €	Gratuit	300 €	400 €
Option Chauffage	50 €/jour 100 €/W.E.	50 €/jour 100€/W.E.	Gratuit	50 €/jour 100 €/W.E.	50 €/jour 100 €/W.E.
Option wifi	20 €/	30€	Gratuit	30€	30€



- Le week-end s'entend du vendredi 13 h 30 au lundi 13 h 30.
- Le tarif chauffage est à appliquer obligatoirement du 01/11 au 31/10.
- Pour toute location : 1 chèque de caution de 300 € sera demandé. Restitution totale ou partielle de la caution selon l'état de la salle et du matériel à la remise des clés.
- Un chèque de 150 € pour forfait de nettoyage à remettre le jour de la remise des clés avec le chèque de caution. En fonction de l'état de la salle ou à la demande de l'occupant ce chèque sera encaissé.
- Location Camion Chambre froide au domicile ou à la salle des fêtes (uniquement pour repas de famille) : 60 €/W.E. – Caution 1 000 €
- Location pour activités sportives : le prix d'une séance, après signature d'une convention d'utilisation de locaux communaux.
- Un règlement intérieur sera établi organisant la location de la salle des fêtes.
- La présente délibération prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
LABORDE Marie Françoise

